

**RAPPORT EN L'EXIGENCE DU DECRET
D'APPLICATION DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI
ENERGIE CLIMAT (LEC) AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

June 2026

PREAMBULE

Le présent rapport couvre la ligne de métier de Mirabaud Asset Management et répond plus particulièrement aux exigences du décret d'application de l'article 29 de la loi énergie climat (LEC) du 8 novembre 2019, publié le 27 mai 2021, et est applicable à l'entité Mirabaud Asset Management (France) SAS.

Ce décret a pour objet de clarifier et renforcer le cadre de transparence extra financière des acteurs de marché avec :

- Une meilleure intégration des enjeux climatiques et de biodiversité au sein des politiques d'investissement*
- La prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des risques*

Le rapport présenté permet de répondre au renforcement des exigences en matière de transparence et de reporting sur les risques relatifs au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité

Sauf mention contraire, les données indiquées dans ce rapport sont au 31 décembre 2025.

TABLE DES MATIÈRES

1. Démarche générale de Mirabaud Asset Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement	4
1.1 Démarche générale et grands principes	4
1.2 Principes d'Intégration et analyse ESG	5
1.3 Périmètre et classification selon les approches SFDR	6
1.4 Adhésion à des chartes, codes et labels	8
2 Moyens internes déployés par l'entité	9
2.1. Description des ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement	9
2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité	10
2.3. Documentation mise à disposition	11
3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité	13
3.1 Gouvernance	13
3.2 Informations quant à l'adaptation des politiques de rémunération	13
4 Stratégie d'engagement et politique de vote	15
4.1 Exercice des droits de vote	15
4.2 Dialogue et engagement	16
5 Politique climat	17
5.1 Gestion des risques liés au climat	17
5.2 Focus sur l'Alignement aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique	18
5.3 Taxonomie environnementale et combustibles fossiles	23
5.4 Alignement avec les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique	25
6 Intégration des critères ESG dans la gestion des risques	30

1. Démarche générale de Mirabaud Asset Management sur la prise en compte de critères ESG dans la politique d'investissement

Convaincues que les facteurs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) forment un élément important dans l'évaluation et les choix des investissements, les entités de Mirabaud Asset Management intègrent les critères ESG dans l'analyse financière et la stratégie d'investissement de divers fonds et mandats gérés. L'offre diversifiée de solutions d'investissement, développée par Mirabaud Asset Management, répond de manière exhaustive aux demandes de ses clients, privés et institutionnels, en tenant compte à la fois de leurs objectifs financiers, de leurs profils de risque ainsi que de leurs préférences de durabilité. Mirabaud Asset Management, la ligne de métier de gestion d'actifs du Groupe Mirabaud, s'est résolument engagée à déployer les moyens et à mobiliser ses équipes internes pour intégrer les critères ESG à l'ensemble de sa gamme de produits d'investissement. Ces actifs correspondent à EUR 7.3 milliards au 31/12/2025.

L'objectif principal de Mirabaud Asset Management est de maximiser les rendements à long terme pour ses investisseurs tout en promouvant les bonnes pratiques au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons. Pour cela, Mirabaud Asset Management sélectionne les entreprises qui s'emploient à développer des modèles d'affaires durables et qui sont en mesure de faire face à des défis à la fois cycliques et structurels. Mirabaud Asset Management croit qu'un examen minutieux de la stratégie de l'entreprise, de la gouvernance d'entreprise, de la gestion financière, de la transparence, ainsi que des enjeux sociaux, environnementaux et ceux liés au changement climatique sont les principaux moteurs de la durabilité à long terme. Mirabaud Asset Management a la conviction que la prise en compte des facteurs ESG dans le processus d'investissement a un impact positif non seulement sur la société et/ou environnement mais aussi sur les rendements financiers à long terme et, en fin de compte, garantit la préservation du capital de nos investisseurs.

1.1 Démarche générale et grands principes

Pour atteindre l'objectif de Mirabaud Asset Management d'offrir une « gamme complète de produits et services responsables et durables », nous visons à fournir des produits et services de haute qualité, où nos clients sont assurés que :

- Nous évitons les investissements et les transactions dans/avec des entreprises qui pourraient présenter un risque financier en raison de leurs défis éthiques, sociaux ou environnementaux ;
- Nous tenons compte des facteurs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement ;

- Nous nous associons pour améliorer les pratiques commerciales liées à l'ESG et mieux allouer le capital sur le long terme. La stratégie ISR de Mirabaud Asset Management repose sur les piliers complémentaires suivants:

- **Exclusion**: Nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises qui sont impliquées dans des activités jugées «controversées» par les conventions et accords internationaux et certaines lois nationales, ou qui présentent un risque pour la santé ou l'environnement, et qui ne peuvent être traitées par l'engagement.

- **Actionnariat actif**: Cette approche se traduit par l'initiation et le maintien d'un dialogue formel avec les entreprises, ainsi que par l'exercice de ses droits de vote.

- **Intégration ESG**: L'analyse ESG est intégrée aux processus d'investissement depuis les premières étapes jusqu'à la construction du portefeuille, en nous basant à la fois sur des analyses quantitatives et qualitatives.

- **Politique climat**: Outre la mise en avant des entreprises bas carbone, l'approche du changement climatique vise également à inciter les émetteurs à forte émission de carbone à réduire leurs émissions et soutenir celles qui s'y emploient, plutôt que de les exclure.

Exclusion

Également connu sous le nom de sélection négative, l'exclusion est considérée comme l'une des principales stratégies de l'investissement socialement responsable. (ISR). Certaines activités ou sont jugées «controversées» lorsqu'elles présentent des risques majeurs et globaux pour la société ou l'environnement. Indirectement, de telles activités exposent les investisseurs à de graves risques de réputation et potentiellement financiers. Conformément à la politique d'exclusion du Groupe Mirabaud, Mirabaud Asset Management a formalisé une politique d'exclusion en détaillant les activités exclues dans son univers d'investissement.

Actionnariat actif

Notre expérience en tant que gérants actifs et notre expertise en matière de classes d'actifs et de recherche ESG sont les fondements de notre philosophie d'investissement. En tant que gérants des actifs de nos clients, nous souhaitons utiliser notre influence de façon active et engager un dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG afin de préserver et faire fructifier la valeur de nos actifs. Ce dialogue améliore également notre compréhension de la durabilité d'une entreprise, ce dont nous tenons compte dans nos processus d'investissement.

1.2 Principes d'Intégration et analyse ESG

Nous considérons l'intégration ESG comme une approche qui fournit un cadre pour inclure explicitement les enjeux ESG aux côtés des enjeux financiers tout au long du processus d'investissement.

Notre politique ISR couvre tous nos investissements directs. Mirabaud Asset Management adapte continuellement ses approches liées à l'ISR pour répondre aux attentes de nos clients et de nos parties prenantes.

Notre objectif principal étant de fournir à nos clients des rendements ajustés au risque, nous adoptons une stratégie basée sur l'inclusion plutôt que sur l'exclusion pure et simple. Par conséquent, nous investissons dans des entreprises où des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ont été identifiés, à condition que l'analyse globale risque/ rendement reste favorable.

En intégrant les éléments ESG dans le processus d'investissement, nous sommes en mesure de combiner l'analyse descendante et ascendante, le cas échéant, afin d'améliorer nos stratégies de sélection de titres et le couple rendement-risque. L'approche top-down (quantitative) nous permet d'optimiser l'univers d'investissement en fixant un seuil minimum de score ESG excluant de facto les entreprises récemment impliquées dans des controverses majeures. L'approche bottom-up (qualitative) consiste à mettre en œuvre une intégration ESG avancée allant de pair avec l'analyse fondamentale financière par une évaluation approfondie des enjeux ESG matériels.

Nos gérants et/ou analystes passent en revue différents indicateurs, spécifiques à chaque sous-secteur, afin de refléter au mieux la manière dont les entreprises gèrent les différents risques et opportunités ESG auxquels elles peuvent être confrontées. Notre évaluation finale est ainsi basée sur une analyse multi-composante qui nous permet d'avoir une vision holistique de la performance et du potentiel extra-financier de l'entreprise. En outre, cette analyse est complétée par les commentaires et les contributions des gérants de portefeuille suite aux meetings d'engagement et au dialogue avec la direction de l'entreprise. Les trois composantes de l'évaluation ESG sont décrites dans le diagramme ci-dessous :



1.3 Périmètre et classification selon les approches SFDR

Les encours sous gestion des fonds et mandats ISR de Mirabaud Asset Management s'élèvent à EUR 3.1 milliards au 31/12/2025 dont 40.85% ayant obtenu le Label ISR, soutenu par le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Il s'agit de véhicules d'investissement qui intègrent pleinement des critères ESG additionnels dans leur processus d'investissement et

tiennent compte des piliers de notre Stratégie ISR, présentés dans le point 1.1. Par ailleurs, 19.3% de ces encours sous gestion des fonds et mandats ISR sont gérés par Mirabaud Asset Management (France).

Tableau 1 : Encours sous gestion intégrant des critères ESG

		Classification SFDR	Encours en Euro au 31/12/2025	En % de l'Encours Total	Exclusion	Selection Positive	Engagement	Proxy Voting	Intégration ESG/Climat	Impact Investing	Label ISR
Actions	Mirabaud - Global Focus	Article 8	172 513 355,43	2,34%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Global Dividend	Article 8	54 190 300,18	0,74%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Europe	Article 8	125 832 264,94	1,71%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Europe ex-UK	Article 8	252 557 540,79	3,43%	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓
	Mirabaud Fund (CH) Swiss Dividend	Eq. Article 8*	29 397 209,99	0,40%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
	Mirabaud - Equities Swiss Small and Mid	Article 8 & Eq. Article 8*	857 250 089,53	11,64%	✓	✓	✓	✓	✓	-	-
Obligations Convertibles	Mirabaud - Convertibles Global**	Article 8	604 959 870,12	8,22%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	✓
	Mirabaud - Discovery Convertibles Global	Article 8	30 473 769,91	0,41%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	✓
Obligations	Mirabaud - Global Climate Bond	Article 9	37 631 966,10	0,51%	✓	✓	✓	N/A	✓	✓	✓
	Mirabaud - Global Strategic Bond Fund	Article 8	337 778 723,17	4,59%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global High Yield Bonds	Article 8	146 396 255,34	1,99%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Diversified Credit Fund	Article 8	9 892 169,99	0,13%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Short Duration	Article 8	48 949 204,20	0,66%	✓	✓	✓	N/A	✓	-	-
	Mirabaud - Global Emerging Market Bond Fund	Article 8	53 864 080,35	0,73%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	DM Fixed Maturity 2026	Article 8	55 144 946,27	0,75%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	DM Fixed Maturity 2029	Article 8	46 945 487,74	0,64%	✓	-	✓	N/A	✓	-	-
	DM Fixed Maturity 2031	Article 8	35 507 080,96	0,48%							
Private Equity	Mirabaud Lifestyle Impact & Innovation	Article 8	80 148 306,90	1,09%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
	Regenerative Growth I	Article 9	7 829 298,20	0,11%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
Real Estate	Mirabaud Grand Paris	Article 9	112 122 255,04	1,52%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
	Mirabaud Sustainable Cities	Article 9	29 360 000,00	0,40%	✓	-	✓	N/A	✓	✓	-
* Ces compartiments étant domiciliés en Suisse, ne sont pas soumis à la réglementation SFDR. Toutefois, compte tenu de leur processus, ils peuvent être considérés comme équivalents à des fonds Articles 8 ** Compartiment de plus de 500M€ d'encours sous gestion et soumis à l'article 29 LEC											

Le pourcentage des actifs tenant compte de critères ESG par rapport aux encours globaux est de 42,49%.

Le tableau ci-dessus comprend les fonds ouverts aux investisseurs externes ayant déjà mis en place, à différents degrés, une approche durable dans leur stratégie d'investissement. De ce fait, les fonds d'allocation d'actifs et les fonds alternatifs ne figurent pas dans le tableau. Les mandats et fonds dédiés gérés par les entités de Mirabaud Asset Management ne sont pas indiqués dans

le tableau. Ils représentent néanmoins 3.83% des actifs ISR gérés par Mirabaud Asset Management.

1.4 Adhésion à des chartes, codes et labels

Signataire des principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UNPRI) depuis 2010, nous agissons en conséquence pour intégrer et promouvoir les principes internationalement reconnus de la finance responsable.

Nous soutenons les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Nous nous engageons pour la promotion et le développement de la finance durable, notamment à travers notre partenariat avec les associations Swiss Sustainable Finance (SSF) et Sustainable Finance Geneva (SFG).

Chez Mirabaud Asset Management, nous voyons l'intérêt de rejoindre des associations et des partenariats pour étendre et mutualiser notre influence en tant que gérant actif. Ces organisations fournissent des informations précieuses et des opportunités de collaboration. A ce jour, Mirabaud Asset Management est signataire du CDP (anciennement connu comme Carbon Disclosure Project), une organisation internationale à but non lucratif offrant aux entreprises et aux villes une plateforme mondiale pour mesurer, gérer et partager leurs données environnementales liées au changement climatique, à l'eau et à la déforestation.

Mirabaud Asset Management soutient la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) et collabore étroitement avec des initiatives telles que la Transition Pathway Initiative et Climate Action 100+. Par ailleurs, Mirabaud Asset Management a aussi rejoint la Net Zero Asset Managers initiative en Janvier 2022. Cet engagement est présenté dans la section 5.2.4.1.

Le Groupe Mirabaud s'engage également dans des initiatives qui vont au-delà du monde de l'investissement. Depuis 2011, Mirabaud Asset Management est partenaire de l'organisation internationale Interpeace et lui reverse une partie des commissions de gestion générées par certains fonds, afin de l'aider à mener à bien son action. Créée par les Nations Unies en 1994, Interpeace soutient et accompagne des initiatives qui visent à créer des conditions de paix durable dans le monde. Finalement, le Groupe Mirabaud a signé un partenariat en 2018 avec l'organisation Best for Geneva qui propose de former, équiper et célébrer toutes les entreprises de l'écosystème du Canton de Genève qui souhaitent s'inscrire dans un modèle économique stable et durable. L'organisation agit comme un levier pour valoriser des emplois de qualité et renforcer les liens avec la collectivité, tout en préservant l'environnement.

2 Moyens internes déployés par l'entité

2.1. Description des ressources dédiées à la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement

2.1.1. Ressources dédiées à la recherche et analyse ESG : Département ISR

Ce département supervise toutes les activités relatives à l'investissement durable et responsable et met en œuvre la stratégie ISR en collaboration avec d'autres responsables d'investissement dans les différentes classes d'actifs telles que les actions cotées, obligations, convertibles et actifs non-cotés. L'objectif est d'intégrer les enjeux de durabilité à tous les niveaux du processus d'investissement.

L'équipe ISR est, d'une part, dédiée à la recherche interne et d'autre part, chargée de renforcer continuellement la stratégie ISR de Mirabaud Asset Management. Lors de la mise en œuvre et de l'exécution de nos approches ISR dans nos différentes activités, les spécialistes ISR travaillent main dans la main avec les équipes d'investissement. L'objectif de cette collaboration est double : s'assurer que la mise en œuvre de notre approche ISR est adaptée aux besoins et spécificités de nos produits et services ainsi que de garantir la pleine appropriation et l'adhésion de nos gérants à nos approches ISR.

Le budget consacré aux données ESG, aux prestataires externes et aux fournisseurs de données ESG exprimé en fonction des encours totaux gérés par Mirabaud AM France au 31/12/2025, représente environ 5 points de base.

2.1.2. Fournisseurs de données et prestataires externes

L'équipe ISR interne de Mirabaud Asset Management est dédiée à l'analyse ESG et accompagne les gérants dans l'analyse et recherche extra-financière. Afin de compléter, appuyer le travail et l'expertise de cette équipe, nous faisons appel à des fournisseurs de données de premier plan. En accédant à la recherche ESG de fournisseurs tiers, nous sommes en mesure de nous concentrer sur de vastes ensembles de données quantitatives et qualitatives.

Nous estimons qu'il est judicieux d'utiliser la recherche des fournisseurs externes, en complément de notre recherche interne, pour optimiser l'intégration des critères ESG à tous les niveaux du processus d'investissement. En effet, les données quantitatives fournies par les fournisseurs nous aident par exemple à affiner notre sélection initiale et à établir nos listes d'exclusion. Nous combinons la recherche ESG externe avec la recherche interne en vue d'éclairer nos décisions et apportons, quand nécessaire, des ajustements aux notations (sélection des questions ESG importantes, pondération des indicateurs) afin de refléter notre propre vision sur un émetteur d'action ou d'obligation.

Tableau 2: Nos fournisseurs de données extra-financières au 31/12/2025

	Données fournies
Morningstar - Sustainalytics	Notation ESG Score Notation ESG Risk Rating Données sur les controverses
Inrate	Notation ESG - émetteurs suisses Données sur les controverses – émetteurs suisses
S&P Global – Commodity Insights	Notation Climat pays
S&P Global	Données environnementales Données climat – Risques de Transition et Physiques Données SFDR, Taxonomie Données Biodiversité
Clarity AI	Données sur les controverses Données Biodiversité Données SDGs
CDP	Réponses des émetteurs aux questionnaires « carbon », « water » et « forest »
Institutional Shareholder Services (ISS)	Recommandations de vote et analyse

Source : Mirabaud Asset Management (2026)

2.2. Actions menées en vue d'un renforcement des capacités internes de l'entité

2.2.1. Formation interne

Mirabaud Asset Management peut mieux servir ses clients si son personnel comprend et appréhende les thèmes de la gestion responsable et de l'ISR. Notre équipe ISR facilite donc les formations à l'ensemble des collaborateurs sur différents sujets liés aux enjeux ESG.

Nous continuons à investir du temps dans la formation des collaborateurs sur les sujets ESG par le biais de sessions de partage des connaissances. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à organiser des sessions de formation en ligne pour les professionnels internes et les équipes de service à la clientèle du monde entier sur l'importance des efforts d'engagement. Sur l'année 2025, plusieurs formations ESG ont été organisées avec les équipes d'investissement et de vente afin d'informer les équipes en contact avec la clientèle des dernières améliorations apportées à nos processus ESG ou aux résultats de l'engagement.

Nous offrons également des formations formelles (et ad hoc) sur l'ESG à nos équipes d'investissements. Notre équipe ISR a des interactions quotidiennes avec les gestionnaires de fonds et les analystes, où elle discute d'exemples pratiques et d'études de cas d'intégration ESG et d'engagement en matière de durabilité. Alors que les équipes d'investissement sont responsables des engagements auprès des entreprises, l'équipe ISR dirige certains de ses engagements contribuant à identifier et à mettre en évidence les enjeux ESG et Climat à privilégier.

De plus, dans le cadre de la formation périodique continue de l'ensemble des collaborateurs, les ressources humaines du Groupe ont organisé en 2025, une formation en e-learning sur la finance durable (plateforme Arketiks) pour l'ensemble des collaborateurs.

Il est important de noter que nous établissons un lien entre les tendances ESG et nos fonds, afin de sensibiliser nos collègues aux implications des développements en matière de durabilité au sein de nos produits d'investissement.

2.2.2. Ressources humaines

Notre département des ressources humaines a formellement introduit, dans le formulaire d'évaluation annuelle des employés, et ce depuis 2021, une section sur la façon dont les employés de MAM prennent des mesures pour améliorer leurs pratiques responsables, conformément aux réglementations applicables, y compris le SFDR.

L'évaluation actualisée demande aux employés comment ils prennent en compte et atténuent les risques ESG, ainsi que les aspects environnementaux et sociaux, afin de contribuer à une société plus durable. Mirabaud Asset Management sponsorise également des formations qualifiantes sur l'ISR et le développement durable (CFA ESG Institute,...).

2.3. Documentation mise à disposition

Les éléments relatifs à notre stratégie durable et responsable sont formalisés et mis à disposition sur notre site internet, ceci inclut notamment :

- [Politique d'engagement](#)
- [Politique d'exclusion](#)
- [Politique de vote](#)
- [Politique d'Investissement Durable et Responsable](#)
- [Rapport de transparence des UN-PRI, disponible sur le site internet des PRI](#)
- [Rapport d'engagement et d'exercice des droits de vote \(UK Stewardship\)](#)
- [Rapport Art. 29 – TCFD](#)
- [Politique et Rapport RSE du Groupe Mirabaud](#)
- [Politique de rémunération de Mirabaud Asset Management \(Europe\)](#)

De plus, dans le cadre de la réglementation SFDR, les documents suivants servent à informer les souscripteurs et clients :

- Les annexes précontractuelles et périodiques (RTS)
- Website Disclosure (Article 10 SFDR)
- Méthodologie d'investissements durables (Article 2 (17) SFDR)

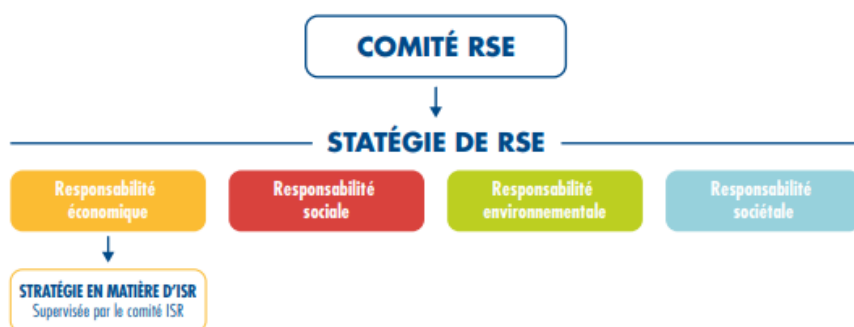
3 Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité

3.1 Gouvernance

Chez Mirabaud Asset Management, il existe différents comités qui assurent l'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement.

Comité RSE : Le comité RSE supervise la mise en œuvre et le suivi de la stratégie RSE du Groupe Mirabaud. Ce comité, où siègent trois des quatre associés gérants de Mirabaud, est également composé des responsables des départements ISR des différentes verticales du groupe, dont Mirabaud Asset Management.

Comité ISR : La responsabilité concernant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de cette politique relève du comité ISR de Mirabaud, sous la supervision du comité RSE. Ce comité spécialisé dans l'ISR tient compte de la complexité et des spécificités de chaque ligne de métier et veille à ce que les approches en matière d'ISR restent coordonnées au sein de chacune d'entre-elles.



Réunions de coordination ESG : Les réunions de coordination ESG ont un rôle spécifique de soutien aux activités ISR. Ces réunions sont une ressource propre à Mirabaud Asset Management et sont animées par des représentants de la direction générale et des chefs de service, notamment ISR, juridique et conformité, marketing et reporting. Les principales responsabilités sont de faciliter la communication entre les équipes et les départements de MAM, dans le but d'améliorer les activités. Les sujets relatifs à l'ESG se diffusent bien au-delà du département ISR. Aussi, il s'agit de s'assurer que ce sujet soit bien appréhendé et coordonné par tous les départements concernés (cités ci-dessus).

3.2 Informations quant à l'adaptation des politiques de rémunération

Les entités de Mirabaud Asset Management ont mis en œuvre des politiques de rémunération proportionnelles à la taille, à la nature et à la complexité de l'entité spécifique et ont mis à jour ces politiques en intégrant les facteurs ESG.

Ces entités appliquent une politique de rémunération basée sur les principes pertinents, entre autres, imposés par la réglementation applicable où la composante variable de la rémunération est basée sur la réalisation d'objectifs individuels et dans certains cas, d'objectifs collectifs. Les objectifs et obligations comprennent, entre autres, l'intégration et l'atténuation appropriées du risque de durabilité dans le cadre des activités de Mirabaud Asset Management.

4 Stratégie d'engagement et politique de vote

Notre expérience en tant que gérants d'actifs et notre expertise en matière de classes d'actifs et de recherche ESG sont les fondements de notre philosophie d'investissement. En tant que gérants des actifs de nos clients, nous souhaitons utiliser notre influence de façon active et engager un dialogue avec les entreprises sur les enjeux ESG afin de préserver et faire fructifier la valeur de nos actifs. Ce dialogue améliore également notre compréhension de la durabilité d'une entreprise, ce dont nous valorisons dans nos processus d'investissement.

4.1 Exercice des droits de vote

En tant qu'actionnaires, nous avons le droit et le devoir de voter lors des assemblées générales annuelles et extraordinaires d'une société. Dans le cadre de nos activités de vote, pour les sociétés cotées, nous collaborons avec le fournisseur de services de gérance spécialisé, Institutional Shareholder Services (ISS).

ISS propose des analyses et des recommandations de vote pour les sociétés cotées dans lesquelles nous investissons. Ils fournissent des recherches et des conseils sur les votes et appliquent nos décisions de vote.

Par l'intermédiaire d'ISS, nous avons adopté des directives de vote afin de garantir que nous votons systématiquement dans le meilleur intérêt de nos clients. Dans le but d'accroître la transparence de nos activités de vote, des statistiques et informations sur nos votes sont accessibles au public [sur notre site Web](#).

L'exercice des droits de vote est un moment privilégié afin d'exiger des changements ou de bloquer des décisions que nous désapprouvons, souvent aux côtés d'autres investisseurs. Nous votons sur divers sujets tels que les niveaux de rémunération des dirigeants, la transparence et la diversité et indépendance des membres des conseils d'administration et les mesures de lutte contre le changement climatique.

Si les décisions de vote peuvent avoir un impact immédiat, l'exercice des droits de vote peut également être très efficace pour sensibiliser la direction de l'entreprise à nos opinions et influencer le comportement de l'entreprise sur les enjeux ESG.

Nous considérons l'actionnariat actif, c'est à-dire la combinaison de l'exercice des droits de vote et des activités de dialogue et engagement, comme une approche essentielle et pertinente pour promouvoir les bonnes pratiques en matière environnementale, sociale, de gouvernance mais également de transparence et reporting extra-financier. Les entreprises les moins vertueuses mais présentant un potentiel d'amélioration et affichant un engagement fort à améliorer leurs pratiques peuvent être des sources d'opportunités d'investissement et doivent être accompagnées.

En nous engageant et en votant en tant qu'actionnaires actifs et responsables, nous pouvons contribuer à améliorer les standards des différents secteurs et encourager les bonnes pratiques à travers nos investissements.

4.2 Dialogue et engagement

Nous utilisons l'engagement auprès de la direction des entreprises pour améliorer les standards et influencer les pratiques extra-financières des entreprises. L'engagement se traduit par l'utilisation de notre influence en tant que fournisseurs de capitaux (actionnaires et détenteurs d'obligations) pour encourager les entreprises à agir de manière responsable. Notre approche d'engagement est formalisée par [notre politique d'engagement](#).

Nos types d'engagement et nos objectifs sont les suivants :

- **Comprendre les risques associés à nos investissements, y compris ceux liés aux facteurs ESG** : Un dialogue informé et régulier, à travers lequel les équipes d'investissement analysent la politique RSE d'une entreprise et identifient leur exposition aux risques et opportunités ESG. Ce dialogue permet aux équipes d'acquérir une compréhension plus approfondie et plus exhaustive des différentes entreprises. Cet exercice d'engagement, constructif à long terme, fournit aux équipes d'investissement un retour précieux et un complément d'informations nécessaires sur les enjeux financiers et extra-financiers.

- **Aborder les enjeux ESG matériels** : Nous pensons que le dialogue et l'engagement en faveur de l'adoption de meilleures pratiques sur les enjeux ESG matériels peuvent profiter aux entreprises, à nos clients et ainsi qu'aux défis de la durabilité. Les équipes d'investissement identifient et discutent avec la direction de l'entreprise des enjeux ESG importants sur lesquels elle nous semble être en retard. Lorsqu'elles identifient les principaux enjeux ESG d'une entreprise, les équipes d'investissement peuvent recueillir les commentaires et les conseils de l'équipe ISR.

- **Participer à des initiatives d'engagement collaboratif** : Engagements dont l'objectif est de mettre en œuvre un changement et de façon collective à l'échelle de l'industrie sur une certaine période. Nous participons à des initiatives d'engagement collaboratif, qui visent à atténuer les risques d'investissement, à améliorer les pratiques (Climate Action 100+) et à inciter à une meilleure transparence (CDP).

Par ailleurs, le UK [Stewardship Report](#) publié annuellement par Mirabaud Asset Management présente notre politique et stratégie d'actionnariat actif (vote et engagement) afin d'assurer une allocation responsable ainsi qu'une création de valeur à long-terme. Ce rapport reprend, entre autres, le bilan de la stratégie d'engagement ainsi que de la politique de vote mises en œuvre.

5 Politique climat

5.1 Gestion des risques liés au climat

5.1.1 Mesure de l'empreinte carbone de nos portefeuilles

La première dimension de notre politique concerne les indicateurs historiques et instantanés. Pour une large majorité de nos fonds d'investissement OPCVM publics, nous évaluons et surveillons la tendance de l'empreinte carbone du portefeuille et des indices de référence en vigueur. Nous suivons les mesures recommandées par la Task Force on Climate-Related Financial Disclosure (TCFD ou Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques) et mesurons l'intensité carbone de nos portefeuilles à l'aide de deux méthodes différentes, notamment:

- **Ratio moyen ramené au chiffre d'affaires (C/R):** Division des tCO₂e par le chiffre d'affaires annuel;
- **Intensité carbone moyenne pondérée (WACI):** Addition du produit du poids de chaque actif composant le portefeuille et l'intensité carbone de l'entreprise.

Cet exercice nous permet de mesurer l'intensité, d'identifier les sources principales du risque carbone et de prendre en compte ce risque dans nos choix d'investissement pour optimiser la gestion du risque lié aux actifs à forte intensité carbone. Cependant, nous considérons que ces données ne représentent qu'une image instantanée des émissions actuelles et ne sont pas prévisionnelles. Elles nous donnent des informations sur les forts émetteurs de carbone actuels, mais non sur ceux qui, demain, fourniront des solutions bas carbone.

Ci-après sont présentées les empreintes carbone ainsi que les intensités pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud – Convertibles Global (MSCG) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

Les émissions financées (Scopes 1 et 2) attribuées au portefeuille s'élèvent à 119 021 tCO₂e, tandis que l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) atteint 136,96 tCO₂e/M€ de chiffre d'affaires. Ces indicateurs permettent d'apprécier l'exposition du portefeuille aux émissions de gaz à effet de serre des entreprises en portefeuille et constituent des outils de suivi de sa trajectoire de décarbonation.

Tableau 3: Empreintes et intensités carbone

	Carbon Apportioned by Scope (Scope 1 + 2)	Weighted Average Carbon Intensity (WACI)	C/R
Obligations Convertibles¹	119,021.23	136.96	110.88

Source: Mirabaud Asset Management, S&P Global Sustainable 1 2026

¹ Convertibles Global (MCG) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

5.1.2 Risques prospectifs de transition et physiques liés au changement climatique

Nous considérons les risques futurs liés au changement climatique comme un risque financier important pour nos investissements. Les risques de transition et physiques qui en découlent sont nombreux et présents non seulement dans les principaux secteurs à forte émission, tels que l'énergie, les services publics et les transports, mais également tout au long de la chaîne d'approvisionnement, au niveau des fournisseurs de services financiers et des infrastructures.

La TCFD classe les risques liés au climat en deux grandes catégories : les risques liés à la transition vers une économie bas carbone et les risques liés aux impacts physiques du changement climatique.

- **Les risques de transition** : Ces risques découlent de l'augmentation des prix du carbone, de la stricte réglementation en matière de réduction des émissions, des transformations technologiques et de la demande. Les secteurs et pays présentant la plus haute intensité carbone sont les plus exposés à ces risques.
- **Les risques physiques** : Ces risques se présenteraient également en raison d'une augmentation continue des températures et des cas de conditions météorologiques extrêmes. Les risques physiques peuvent entraîner des dommages aux infrastructures, des perturbations sur la fertilité des sols et le rendement des terres agricoles, le déplacement des réfugiés dits « climatiques » et des risques opérationnels dans la chaîne d'approvisionnement.

Nous sommes convaincus qu'une bonne gestion des risques relatif au climat peut garantir de meilleures performances sur le long terme. Nous devons absolument évaluer les répercussions financières des risques climatiques dans toutes les classes d'actifs et rendre nos portefeuilles plus résilients face à ces risques.

5.2 Focus sur l'Alignement aux objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique

Mirabaud Asset Management a toujours porté un intérêt aux enjeux liés à la durabilité en général et au climat en particulier. Dès lors, la stratégie et approche climat n'a cessé de se renforcer pour tenir compte des risques et opportunités associés à la transition bas carbone.

Notre politique concernant la transition bas carbone se décline en trois principaux axes :

- Politique d'exclusion liée au climat
- Investissement dans les solutions climats ou entreprises habilitantes
- Engager activement autour du climat

5.2.1. Politique d'exclusion liée au climat

De nos jours, le charbon fournit environ 40% de l'électricité mondiale et est essentiel pour des industries comme le fer et l'acier. Cependant, il est très polluant et contribue fortement aux émissions de gaz à effet de serre. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et réduire les émissions de moitié d'ici 2030, il est crucial d'éliminer rapidement la dépendance au charbon

thermique. Alors que le monde s'efforce de réduire l'utilisation des combustibles fossiles pour lutter contre le changement climatique, le charbon devient de plus en plus risqué en raison de la possibilité de pertes financières liées à des changements législatifs et réglementaires. De nombreuses réserves de charbon identifiées ne pourront pas être exploitées si l'on veut limiter le réchauffement climatique à 2°C. En réponse à ces défis, Mirabaud Asset Management a décidé de ne plus investir dans des entreprises fortement liées au charbon thermique, excluant celles dont au moins 5% des revenus proviennent de son extraction. Cette politique vise à encourager des investissements plus responsables et à limiter les risques pour les portefeuilles d'investissement.

En outre, des restrictions plus strictes ont été mises en place pour les investissements dans les énergies fossiles en ligne avec les exigences du Label ISR français.

5.2.2. Investir dans la transition vers une économie bas carbone

Notre stratégie vis-à-vis du changement climatique favorise davantage la transition vers une économie bas carbone sur le long terme plutôt que les investissements bas carbone actuellement. En d'autres termes, nous privilégions les entreprises et les acteurs qui s'engagent fortement dans la réduction et la neutralité des émissions carbone sur le long terme, en respectant un budget carbone conforme aux accords de Paris, afin de limiter l'augmentation de la température mondiale à un maximum de 2 °C au-dessus des niveaux préindustriels.

Ces sociétés opèrent dans des secteurs à forte intensité carbone et responsables de 80% des émissions mondiales : services publics, énergie, industrie, matériaux, etc. Bien que ces secteurs soient aujourd'hui problématiques, nous cherchons à identifier, au sein de chaque secteur, les entreprises leaders qui se sont engagées dans la décarbonisation, la réduction significative de leurs émissions carbone et de leur impact environnemental sur le long terme. Peu importe le secteur d'appartenance, ce sont des entreprises qui intègrent le développement durable à leurs modèles d'affaire et qui se sont fixées des objectifs ambitieux. Nous pensons que ces entreprises seront clés pour une transition vers un monde bas carbone.

En tant qu'investisseur engagé, nous choisissons sciemment d'investir dans des sociétés souhaitant faire la différence et accompagner cette transition vers la neutralité carbone. Notre objectif est de nous appuyer sur les principaux fournisseurs de données et sur les normes environnementales afin d'évaluer la dynamique de changement dans la manière dont les entreprises du monde entier parviennent à réduire leurs émissions.

Par ailleurs, nous encourageons les investissements dans des activités « habilitantes » (*enabling*) dans le sens où elles facilitent la transition bas carbone en permettant à d'autres activités qu'elles-mêmes de transformer leur modèle d'affaires, de changer ou optimiser des processus de productions de façon à s'aligner avec les objectifs de Paris.

5.2.3. Un cadre d'engagement rigoureux

Afin de rendre possible et effective la transition vers une économie bas carbone, nous devons nous concentrer sur des stratégies et des solutions qui prévoient à la fois une atténuation des risques climatiques et des mesures d'adaptation dans tous les secteurs et zones géographiques.

La gestion d'actifs de nos clients étant notre priorité, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire d'adopter une approche proactive, notamment via un système de *proxy voting* efficace et une collaboration stratégique avec d'autres investisseurs partageant les mêmes valeurs.

Nous nous engageons à mettre en œuvre une gestion active, consciente des problématiques climatiques, proactive et axée sur les performances et la transparence. Pour leur part, les émetteurs peuvent établir des modèles d'entreprise résilients qui tiennent compte de la transition vers une économie bas carbone, élaborer des objectifs solides en matière de climat et communiquer efficacement et de manière transparente sur le sujet.

En nous engageant de la sorte, nous visons plusieurs objectifs:

- A- Premièrement, instaurer une gouvernance climatique efficace au sein des conseils d'administration des entreprises afin de définir clairement leur responsabilité en matière de supervision des risques liés au changement climatique.
- B- Deuxièmement, œuvrer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en passant à zéro émission nette d'ici 2050 au plus tard.
- C- Enfin, nous misons sur une information plus transparente relative à l'atténuation des risques liés au changement climatique, conformément à la décision finale de la TCFD.

Nous prenons également part à des initiatives d'engagement collaboratif (via CDP [anciennement connu comme Carbon Disclosure Project] et Climate Action 100+). Conjointement avec d'autres gérants d'actifs, nous travaillons avec les entreprises sur les enjeux liés au climat en vue de les encourager à communiquer de manière plus transparente sur les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que sur les mesures qu'elles prennent pour les atténuer.

5.2.4. Objectifs d'alignement

5.2.4.1. Adhésion à la NZAM et définition de objectifs initiaux

Engagés à soutenir l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 ou plus tôt, nous avons rejoint la Net Zero Asset Managers Initiative début 2022. En tant que signataire, Mirabaud Asset Management s'engage à :

- Travailler en partenariat avec les clients détenteurs d'actifs sur les objectifs de décarbonisation 'Net Zéro' d'ici 2050
- Fixer un objectif intermédiaire pour la proportion des actifs sous gestion respectant les objectifs d'émissions nettes nulles
- Revoir ces objectifs intermédiaires au moins tous les cinq ans pour couvrir à terme 100 % des actifs sous gestion

Pour remplir ces engagements, MAM se conformera au plan d'action en dix points de NZAM².

MAM a validé ses objectifs initiaux en janvier 2023 et s'est engagée à réduire de 54% ses émissions financées d'ici 2030 par rapport à 2021 comme année de référence. Dans le cadre de la méthodologie recommandée par le The Net Zero Investment Framework, nous nous sommes engagés sur un Objectif de Référence pour la Décarbonisation du Portefeuille (*Portfolio Decarbonisation Reference Target*) et reconnaissons également le rôle central de l'engagement dans la réalisation des objectifs de décarbonisation et de réduction des émissions à l'échelle mondiale. De plus, nous nous engageons à augmenter nos investissements dans les solutions climatiques et à soutenir les entreprises qui facilitent et œuvrent pour une transition bas carbone.

Tableau 4 : Alignement du portefeuille avec une trajectoire 2°C

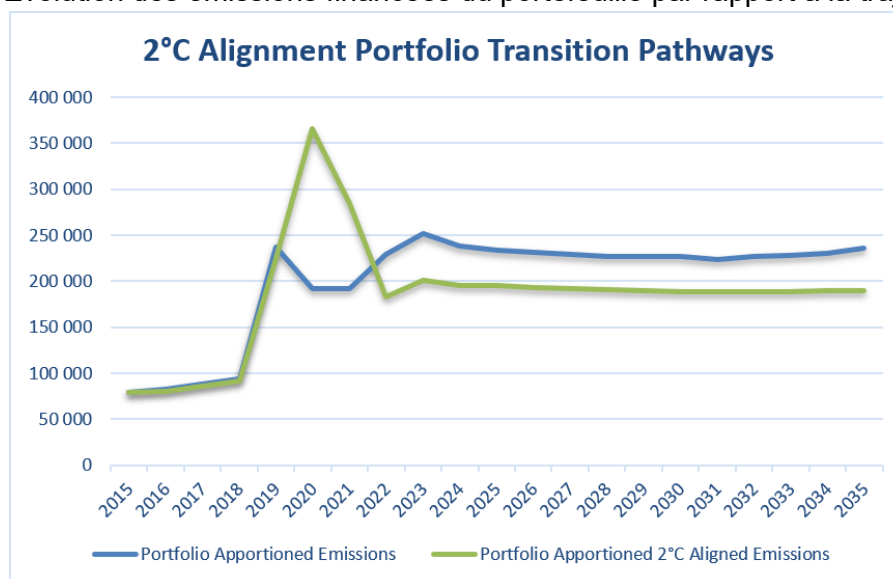
Name	% of Holdings Covered	Coverage Rate by Value (%)	Alignment	Apportioned TCO2E (Under)/Over 2°C Budget	TCO2E (Under)/Over 2°C Budget per USD M Invested
Convertible Bonds	96,35	97,49	2-3°C	328 963,82	125,63

Source : Mirabaud Asset Management, S&P Global Sustainable 1(2026)

L'analyse couvre **96,35 % des positions**, représentant **97,49 % de la valeur du portefeuille**, assurant ainsi une couverture élevée de l'évaluation. Selon la méthodologie *Portfolio Decarbonization Reference Target* développée par S&P Global dans le cadre du *Net Zero Investment Framework*, le portefeuille présente actuellement un alignement sur une trajectoire de **2,3°C**. Les émissions financées attribuées au portefeuille s'élèvent à **328 963 tCO₂e**, soit un niveau supérieur au budget d'émissions compatible avec une trajectoire de **2°C**. Cette analyse constitue un outil de pilotage permettant d'orienter les décisions d'investissement et les actions d'engagement afin de poursuivre la réduction progressive des émissions financées.

² <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Figure 1 : Évolution des émissions financées du portefeuille par rapport à la trajectoire 2°C



Source : Mirabaud Asset Management, S&P Global Sustainable 1 (2026)

Le graphique compare les émissions financées attribuées au portefeuille avec les émissions théoriques compatibles avec une trajectoire de réchauffement limitée à **2°C**. À travers l'intégration des risques climatiques dans le processus d'investissement, le dialogue actionnarial et l'allocation progressive des capitaux vers des émetteurs mieux positionnés pour la transition énergétique, Mirabaud Asset Management poursuit son objectif d'améliorer l'alignement de ses portefeuilles avec les objectifs de l'Accord de Paris.

5.1.4.2 Fonds dédiés au Climat et Alignement 2°C : Mirabaud - Global Climate Bond

En juin 2021, l'équipe d'investissement obligataire a lancé le fonds Mirabaud - Global Climate Bond, un fonds global qui privilégie à la fois les obligations vertes ainsi que les obligations émises par des entreprises engagées dans la transition énergétique et l'atténuation du changement climatique, et qui ont entamé ou entament la réduction de leurs émissions pour s'aligner avec les objectifs de transition bas carbone.

Fonds Article 9 au sens de la SFDR, l'objectif de durabilité du fonds est de s'aligner aux Accords de Paris en maintenant, autant que possible, une température égale ou inférieure à 2°C à l'horizon 2030 et zéro-émissions nettes à l'horizon 2050.

Nous sommes convaincus qu'une approche hybride est la stratégie d'investissement optimale pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone. C'est pourquoi, il est également important d'inclure, au côté des obligations vertes, les obligations dites « de transition », émises par des entreprises opérant dans des secteurs à forte intensité de carbone (services publics, énergie, industrie, matériaux, compagnies aériennes), mais qui s'engagent à réduire fortement leurs émissions de carbone et leur impact environnemental au fil du temps. Les entreprises à forte intensité énergétique seront en effet un maillon essentiel de la transition vers une économie bas carbone. L'équipe d'investissement, accompagnée par l'équipe ISR, engage un dialogue avec ces entreprises à fortes émissions pour comprendre comment le changement

climatique est intégré dans les stratégies commerciales des entreprises et encourager une gestion robuste et ambitieuse autour du climat.

Un cadre d'engagement dédié a ainsi été mis en place afin de formaliser les engagements avec les émetteurs autour de leurs stratégies d'alignement 2°C dans le cadre du fonds Mirabaud – Climate Bond Fund. Un [rapport d'engagement public](#) est mis à disposition des clients et investisseurs reprend les principaux faits saillants de nos engagements courant l'année 2025.

5.3 Taxonomie environnementale et combustibles fossiles

5.3.1. Exposition à la taxonomie environnementale de l'Union Européenne

Les critères d'examen d'alignement avec la taxonomie ont été développés de façon à mesurer la contribution substantielle de certaines activités aux six objectifs de la taxonomie environnementale, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et le contrôle de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour mesurer l'alignement de nos investissements, nous nous appuyons sur la méthodologie et estimations de S&P Trucost. Le processus de recherche de notre fournisseur de données climat S&P Global repose sur un système transparent permettant aux entreprises de vérifier leur profil de performance environnementale et de communiquer à tout moment leurs données les plus récentes. Ainsi, S&P Global cartographie les secteurs d'activités des entreprises, collecte les données et ensuite engage annuellement avec chaque entreprise afin de vérifier et mettre à jour les informations collectées. Par ailleurs, les entreprises sont invitées à se rapprocher à tout moment des analystes S&P Global afin de fournir les données les plus à jour ainsi que tout complément d'information.

Ci-après sont présentées les parts d'éligibilité à la taxonomie européenne pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud – Convertibles Global (MSCG) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

Tableau 5: Répartition des revenus éligibles aux objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

Objectifs environnementaux	%
Atténuation du changement climatique	19.5
Adaptation au changement climatique	2
L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes	-
Transition vers une économie circulaire	0.2
Prévention et contrôle de la pollution	2.5
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	1
Revenus Eligibles	25.2

Source: Mirabaud Asset Management, S&P Global Sustainable 1 (2026)

Au total, 25,2 % des revenus des entreprises composant le portefeuille sont éligibles à la Taxonomie européenne. La majeure partie de cette éligibilité est liée aux activités contribuant à l'atténuation du changement climatique (19,5 %), suivies de la prévention et du contrôle de la pollution (2,5 %) et de l'adaptation au changement climatique (2,0 %). Les contributions aux objectifs de transition vers une économie circulaire (0,2 %) ainsi qu'à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes (1,0 %) demeurent plus limitées, tandis qu'aucune activité éligible n'a été identifiée au titre de l'utilisation durable et de la protection des ressources aquatiques et maritimes.

5.3.2. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles

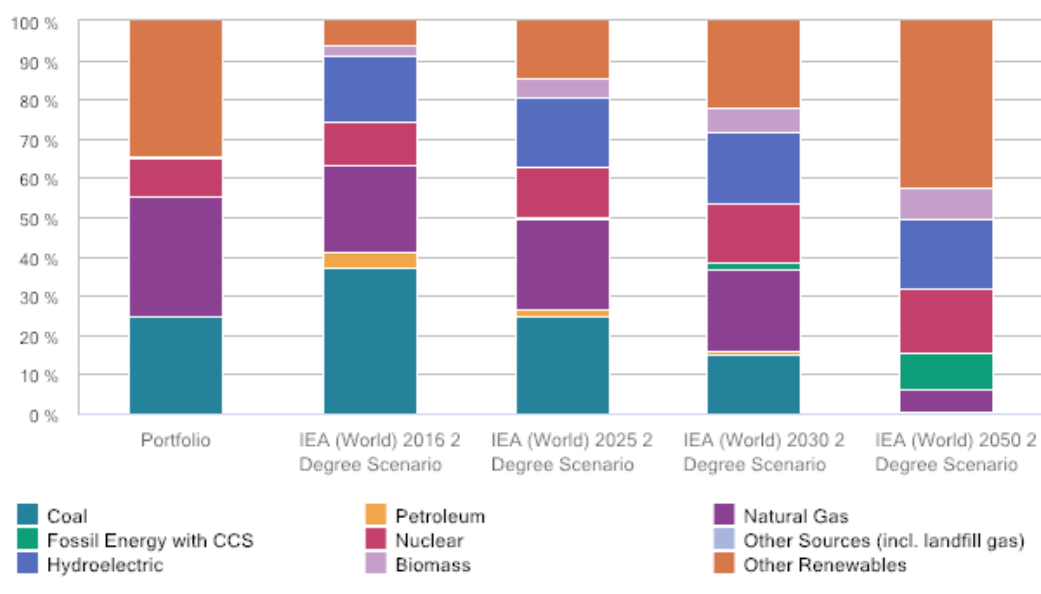
Ci-après sont présentés les mix énergétiques des entreprises générant de l'énergie par type d'énergie (fossile ou renouvelable) et ce pour les fonds obligations convertibles gérés par Mirabaud Asset Management (France), à savoir Mirabaud –Convertible Global (MCG) et Mirabaud – Discovery Convertibles Global (MDCG).

Le graphique compare la répartition du mix énergétique des entreprises en portefeuille avec différents scénarios de transition élaborés par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), allant d'un scénario de réchauffement de **2°C** à un scénario **Net Zero 2050**. Le portefeuille présente une exposition significative aux sources d'énergie bas carbone, notamment aux énergies renouvelables, à l'hydroélectricité et au nucléaire. Les scénarios les plus ambitieux impliquent toutefois une augmentation progressive de la part des énergies renouvelables et une réduction

de la dépendance aux énergies fossiles. Cette comparaison constitue un indicateur complémentaire permettant d'apprécier l'alignement du portefeuille avec les trajectoires de transition énergétique.

Il convient toutefois de noter que les mix de production présentés reposent exclusivement sur les données de production d'énergie publiées par les entreprises. Les sociétés du secteur de l'énergie qui ne divulguent pas leurs volumes de production ne sont pas prises en compte dans cette analyse. Par ailleurs, certaines entreprises opérant dans d'autres secteurs, tels que l'industrie ou la consommation discrétionnaire, développent des activités contribuant à la transition énergétique. Ces contributions ne sont intégrées par S&P Global que lorsque le niveau de transparence et de divulgation permet de les identifier et de les quantifier de manière fiable.

Figure 2 : Répartition du mix énergétique du portefeuille comparée aux scénarios de transition de l'Agence internationale de l'énergie (AIE)



Source: Mirabaud Asset Management, S&P Global Sustainable1 (2026)

5.4 Alignement avec les objectifs internationaux de la Convention pour la Diversité Biologique

5.4.1 Intégration de la biodiversité dans l'analyse extra-financière et engagement

Dans son rapport³, l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), souligne que sans mesure de préservation de la biodiversité, le taux global

³ IPBES (2019), Global assessment report of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Brondízio, E. S., Settele, J., Díaz, S., Ngo, H. T. (eds). IPBES secretariat, Bonn, Germany, ISBN: 978-3-947851-20-

d'extinction des espèces s'accélérera. Ce taux étant déjà au moins dix à cent fois plus élevé que la moyenne des 10 derniers millions d'années.

La biodiversité et le changement climatique sont hautement interconnectés. Protéger et restaurer les écosystèmes contribuera considérablement aux objectifs d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. De même, le changement climatique est une des principales causes de la perte de biodiversité et détérioration des écosystèmes. Compte tenu de ce double processus, il s'avère primordial d'aborder le sujet de la transition vers une économie bas carbone et préservation de la biodiversité en simultanée, à travers des politiques holistiques, et non en silos.

En ce sens, la biodiversité fait partie intégrante des notations ESG exploitées par Mirabaud Asset Management, de nos analyses effectuées en interne ainsi que lors des échanges réguliers avec les entreprises détenues dans nos portefeuilles. L'usage des sols, la surexploitation des ressources, les déchets dangereux, proximité des sites naturels protégés par l'UNESCO sont autant de sujets analysés et abordés dépendamment de leur matérialité compte tenu de l'activité de l'entreprise en question.

De même, en incitant les entreprises à réduire leurs émissions, leurs impacts négatifs sur l'environnement et à s'aligner sur des trajectoires compatibles avec les objectifs de transition bas-carbone. Dans le cadre de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), les incidences négatives en matière de durabilité sont évaluées pour tous nos fonds Article 8 et Article 9. Pour ce faire, Mirabaud Asset Management monitorise et reporte sur un ensemble de PAI. Les **PAI** (Principal Adverse Impacts, appelées **principales incidences négatives** en français), constituent un ensemble d'indicateurs détaillés permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Parmi ces indicateurs, figure le PAI 7 - Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. A travers cet indicateur, est calculée la part des investissements dans des entreprises détenues ayant des sites/opérations situés dans ou à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité, lorsque les activités de ces entreprises détenues ont un impact négatif sur ces zones.

De plus, nous prenons en compte cet indicateur, ainsi que la qualité des programmes liés à la biodiversité, dans le cadre du filtre Do No Significant Harm (DNSH)⁴ pour les fonds UCITS classés en tant qu'Article 9, ainsi que pour les fonds UCITS classés en tant qu'Article 8 qui s'engagent à avoir une part minimale d'investissements durables dans le cadre de leur processus d'investissement.

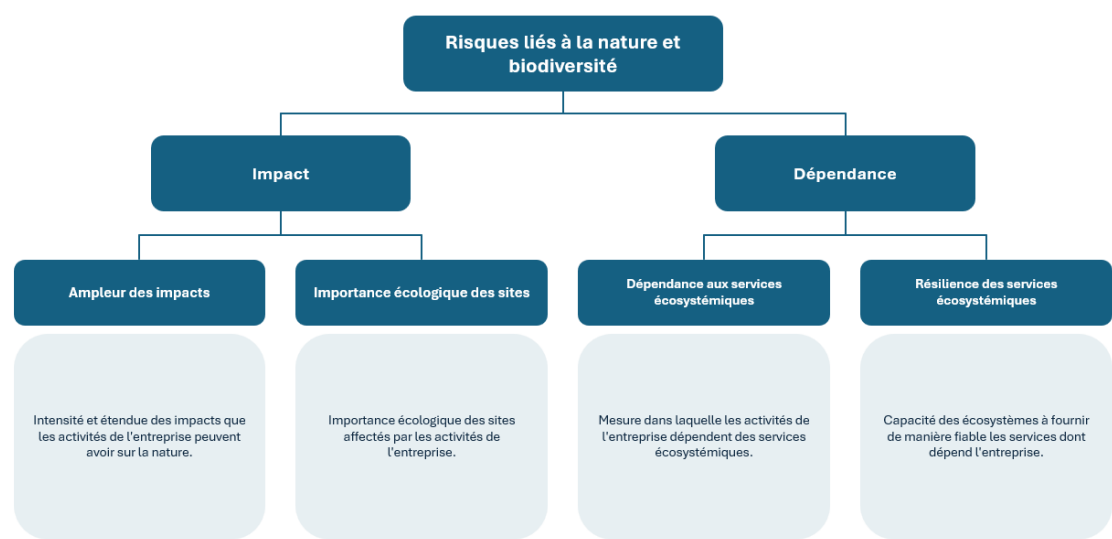
5.4.2 Diagnostic : analyses des impacts et des dépendances du portefeuille

Pour l'identification des impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, Mirabaud Asset Management se repose sur une approche dite de double matérialité. La double matérialité permet de comprendre d'une part l'impact de l'entreprise sur l'écosystème (notre impact) et d'autre part

⁴ Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR.

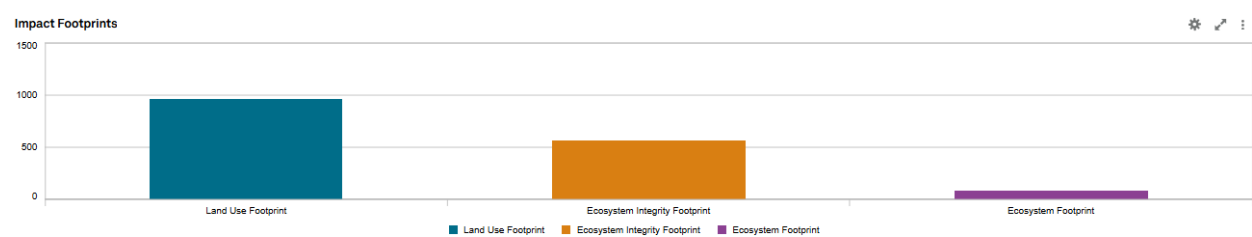
l'impact d'une dégradation de l'écosystème sur l'entreprise (nos dépendances). Les indicateurs de biodiversité sont calculés à partir des données fournies par **S&P Global Sustainable1**. Ils reposent sur les informations publiquement disponibles relatives à la localisation des actifs des entreprises et aux données de production lorsqu'elles sont divulguées. La couverture et la précision de ces indicateurs dépendent ainsi du niveau de transparence des émetteurs et peuvent évoluer à mesure que les pratiques de reporting en matière de biodiversité se développent.

Figure 3 : Composantes du profil de risque lié à la nature et biodiversité



Source: UNEP and S&P Global Sustainable1 (2023), Nature Risk Profile: A methodology for profiling nature related dependencies and impacts.

Figure 4 – Empreinte du portefeuille sur les écosystèmes



Source : S&P Global Sustainable 1 (2026)

Les indicateurs d'empreinte mesurent l'impact potentiel des activités financées sur les écosystèmes selon trois niveaux d'analyse : l'empreinte d'occupation des sols (Land Use Footprint), l'empreinte d'intégrité des écosystèmes (Ecosystem Integrity Footprint) et l'empreinte globale sur les écosystèmes (Ecosystem Footprint). L'ajustement progressif entre ces trois indicateurs permet de tenir compte non seulement de la surface occupée, mais également de

l'état de conservation des milieux naturels et de leur importance écologique. Ils offrent ainsi une vision plus complète de l'empreinte potentielle du portefeuille sur la biodiversité.

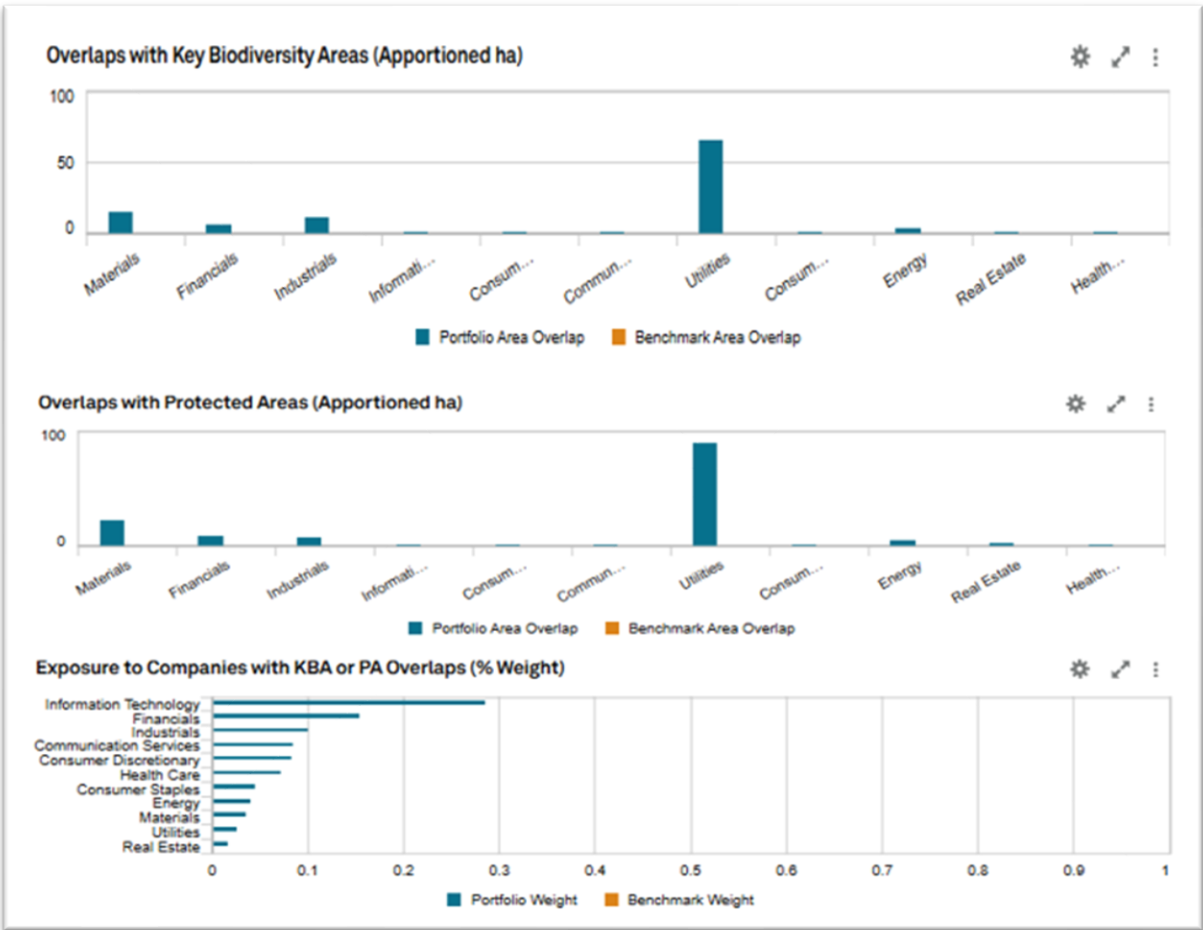
Tableau 6 – Indicateurs de dépendance et d'impact sur la biodiversité

Dependency Risks	Portfolio
Overall Composite Score	0,52
Exposure to Significant Dependency by Value (%)	0,46

Source: S&P Global Sustainable 1 (2026)

Les indicateurs de biodiversité permettent d'évaluer à la fois la dépendance du portefeuille aux services écosystémiques et son empreinte potentielle sur les écosystèmes naturels. Le portefeuille présente un **score moyen de dépendance de 0,53**, tandis que **43 % de sa valeur** est investie dans des entreprises présentant une dépendance significative aux services écosystémiques. Ces indicateurs constituent un outil de suivi des risques liés à la nature et complètent l'analyse des risques climatiques dans le processus d'investissement.

Figure 5 : Exposition du portefeuille aux zones clés pour la biodiversité et aux aires protégées



Source : S&P Global Sustainable 1 (2026)

Les graphiques présentent l'exposition du portefeuille aux entreprises dont les actifs sont situés à proximité de Zones clés pour la biodiversité (Key Biodiversity Areas – KBA) ou d'aires protégées (Protected Areas – PA). L'exposition est principalement concentrée dans les secteurs des services aux collectivités (Utilities), des matériaux et des services financiers, reflétant la localisation des actifs opérationnels de ces entreprises. Ces indicateurs permettent d'identifier les secteurs susceptibles d'être davantage exposés aux risques liés à la biodiversité et constituent un support aux analyses de matérialité et aux actions d'engagement.

Cette analyse doit permettre, à terme, de développer une stratégie biodiversité plus ciblée, afin de mieux identifier et gérer les risques liés à nos dépendances et impacts sur la nature. Bien qu'aucun objectif chiffré spécifique à la biodiversité n'ait été défini à ce stade, Mirabaud Asset Management s'engage à suivre l'évolution des impacts et dépendances de ses portefeuilles à travers les approches et indicateurs présentés ci-dessus. L'émergence progressive de cadres méthodologiques plus robustes devrait permettre d'enrichir notre stratégie d'alignement à long terme et, le cas échéant, de faciliter la définition de cibles quantitatives pertinentes.

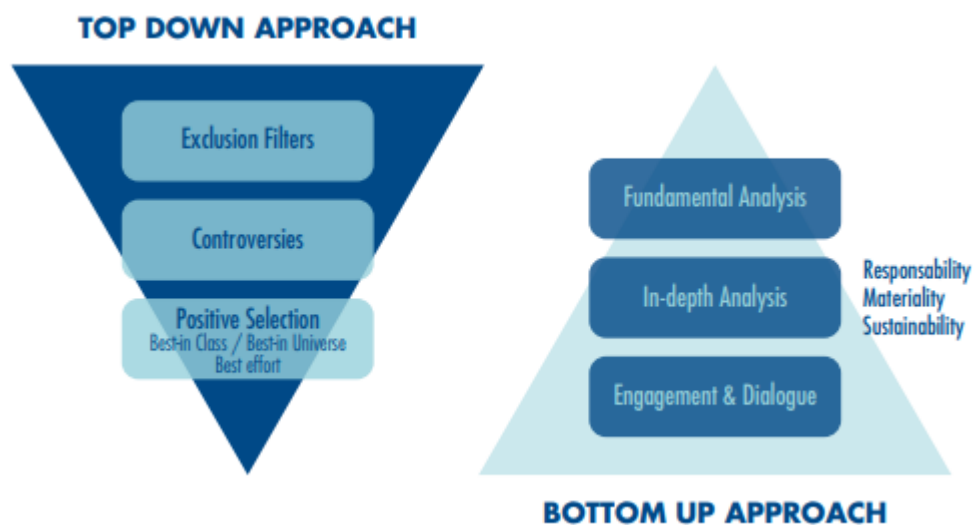
6 Intégration des critères ESG dans la gestion des risques

Les risques de durabilité sont intégrés au processus d'investissement et constituent un élément déterminant de la décision d'investissement. Les résultats de l'analyse des critères ESG et des risques de durabilité sont systématiquement pris en compte aux côtés de l'analyse financière et peuvent conduire Mirabaud Asset Management à renoncer à un investissement lorsque les risques identifiés sont jugés significatifs.

Mirabaud a intégré dans sa politique de gestion des risques en matière de durabilité, la mesure des risques physiques, les risques de transition, les risques climatiques, les risques liés à la biodiversité, les risques de controverses, les notations ESG, les excusions.

L'intégration des risques ESG repose sur une approche combinant, lorsque cela est pertinent, des analyses top-down et bottom-up, adaptées aux caractéristiques de chaque stratégie d'investissement et au style de gestion du portefeuille.

Figure 6 : Approche d'intégration de risques et opportunités ESG



Source : Mirabaud Asset Management (2026)

En amont du processus d'investissement, nos fonds appliquent un filtre d'exclusion conformément à la politique d'exclusion de Mirabaud Asset Management. L'approche top-down repose notamment sur l'application d'un seuil minimum de score ESG, permettant d'exclure automatiquement les émetteurs ne répondant pas aux exigences minimales définies, ainsi que les entreprises impliquées dans des controverses majeures.

L'approche bottom-up complète l'analyse financière fondamentale par une analyse approfondie des enjeux ESG matériels. Celle-ci s'appuie sur des indicateurs extra-financiers propres à

chaque secteur et sous-secteur afin d'évaluer la manière dont les entreprises identifient et gèrent les risques et opportunités ESG susceptibles d'affecter leur performance. Cette analyse est complétée par les retours des gérants de portefeuille et les échanges menés avec les équipes dirigeantes des entreprises.

Les risques ESG sont ainsi évalués au niveau de chaque émetteur en fonction de son secteur d'activité, de ses caractéristiques propres et, lorsque cela est pertinent, de sa localisation géographique. Les risques considérés comme matériels au regard de ces critères sont intégrés dans l'analyse d'investissement. Par ailleurs, des sections dédiées au risques prospectifs de transition et physiques liés au changement climatique (5.1.2) et risque liés à la biodiversité sont présentées dans ce rapport.

Les risques ESG sont pris en compte en raison de leur capacité à affecter la performance financière des investissements et les rendements ajustés du risque à long terme. L'évaluation de ces risques constitue un facteur déterminant de la décision d'investissement et peut conduire Mirabaud Asset Management à ne pas investir dans un émetteur lorsque les risques identifiés sont jugés significatifs.

Afin d'identifier les risques de durabilité les plus significatifs, Mirabaud Asset Management s'appuie sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) ainsi que sur les référentiels GRI et SASB afin de déterminer les attentes sectorielles en matière de publication d'informations extra-financières. Dans ce cadre, Mirabaud Asset Management développe actuellement une matrice des risques de durabilité auxquels les entreprises peuvent être confrontées. Afin d'apporter une analyse plus granulaire au niveau de chaque émetteur, la matérialité de chacun de ces risques, y compris leur dimension sectorielle et géographique, sera évaluée au moyen d'une matrice de matérialité propriétaire et d'une analyse dédiée.

Disclaimer :

Le présent document a un caractère réglementaire. Les informations présentées dans ce document ont été élaborées par Mirabaud Asset Management à partir de sources réputées fiables.

Les Informations s'appuient, inter alia, sur des données disponibles auprès de différentes sources à un moment donné, qui peuvent donc varier à tout moment. La précision, l'exhaustivité, la pertinence ainsi que la complétude des informations fournies dans ce document ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été établies à partir de sources réputées fiables. Mirabaud Asset Management ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document ainsi que de toute omission, erreur ou inexactitude ou mauvaise interprétation qui figurerai(en)t dans ledit document. Aucune responsabilité ne saurait être engagée pour toute erreur matérielle ou typographique qui pourrait apparaître au sein des Informations.

Les informations ne constituent pas une offre de services ou de produits ni une sollicitation commerciale de quelque nature que ce soit, ni une recommandation ou un conseil d'une quelconque nature. Mirabaud Asset management ne saurait engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document.